

Date d'affichage : 14/10/2026

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 13/10/2026

Membres présents : MM Claude FOURNIER, Patrice LEMAITRE, Freddy PLAYE et Jacques VARLET.

Membres excusés : MM Stéphane MILLE et Franck PORET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Brassage U 16

Mail de LICQUES ES déclarant le forfait général de son équipe U 16 poule A. Amende 20 euros.

Plateau U10/U11 du 26/09/2026 à Le Touquet A.c.f.

Non envoi de la feuille de match par le club de LE TOUQUET A.C.F. Amende 20 euros à LE TOUQUET A.C.F.

Plateau U10/U11 du 26/09/2026 à Etaples Haute Ville A.f.

1er forfait de Le Touquet A.c.f. au plateau. Amende 12 euros à Le Touquet A.c.f.

Journée des 26-27/09/26 :

Seniors à 8B – 56533190 CONCHIL AS C – BEZINGHEM AS D. 1^{er} forfait de CONCHIL AS C. Homologué : CONCHIL AS C 0 – BEZINGHEM AS D 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à CONCHIL AS.

Brassages Féminins E – 79609240 BEZINGHEM AS B – BLARINGHEM US A. Forfait de BEZINGHEM AS B (lieu du brassage : STADE INTERCOMMUNAL 1 à ESCOEUILLES) Homologué : BEZINGHEM AS B 0 – BLARINGHEM US A 3 par forfait. Amende de 10€ à BEZINGHEM AS.

Brassage U 18

79630876 BERCK AS – CANCHE TERNOISE. Forfait de CANCHE TERNOISE. Homologué : BERCK AS 3 CANCHE TERNOISE 0 par forfait. Amende 10 euros à CANCHE TERNOISE.

79631856 THEROUANNE US – ARDRES RC. Non utilisation de la tablette par les deux équipes (incapacité des deux clubs à effectuer une FMI malgré procédure respectée. Homologué : THEROUANNE US 1 ARDRES RC 0 par pénalité. Amende de 80 euros aux deux équipes.

79631973 LE PORTEL AP – ATTIN US. Forfait de LE PORTEL AP. Homologué : LE PORTEL AP 0 ATTIN US 3 par forfait. Amende 10 euros à LE PORTEL AP.

79632239 SAMER/ HESDIN L'ABBE 2 – RANG DU FLIERS. Forfait de RANG DU FLIERS. Homologué : SAMER/HESDIN L'ABBE 3 RANG DU FLIERS 0 par forfait. Amende 10 euros à RANG DU FLIERS.

79632514 BOUL.ESL – CONCHIL AS. Forfait de CONCHIL AS. Homologué : BOUL.ESL 3 CONCHIL AS 0 par forfait. Amende 10 euros à CONCHIL AS.

Brassage U 15

79633145 OYE PLAGE ES – GR. LITTORAL. Forfait de GR. LITTORAL. Homologué : OYE PLAGE ES 3 GR. LITTORAL 0 par forfait. Amende 10 euros à GR. LITTORAL.

Brassage U 13 D 2

79130005 DESVRES JS – HALLINES/HELFAUT. Dossier transmis à la commission de discipline.

Brassage U 13 NORD D 3

79130172 NORTKERQUE AS 3 – LICQUES ES. Forfait de NORTKERQUE AS 3. Homologué : NORTKERQUE AS C 0 LICQUES ES 3 par forfait Amende 10 euros à NORTKERQUE AS.

Brassage U 13 EST D 3

79130731 MAMETZ ES – WARDRECQUES FC. Aucune intervention ou autorisation recensé par le club visiteur. Homologué : MAMETZ ES 3 WARDRECQUE FC 0 par pénalité. Amende 80 euros à WARDRECQUES FC

Journées des 3-04/10/26 :

SD1B – 56449290 ST MARTIN BOULOGNE O. A – BOULOGNE S/MER ESL A. Réserves d'avant-match du capitaine de BOULOGNE S/MER ESL A BOUTTAR MOUAAD 2543816561 qui formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs MASSON Alexandre 1986824986 du club de ST MARTIN BOULOGNE O. A pour le motif suivant : sont inscrits sur la FMI plus de 4 joueurs mutés hors période. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE O. A 1 – BOULOGNE S/MER ESL A 1. Amende de 30€ à BOULOGNE S/MER ESL.

SD4D – 56453978 CAMPAGNE L/HESDIN AS B – ETAPLES AS C. 3^{ème} forfait de ETAPLES AS C, ce qui entraine son forfait général. Homologué : CAMPAGNE L/HESDIN AS B 3 – ETAPLES AS C 0 par forfait. Amende de 62€ à ETAPLES AS.

SD5A – 56428331 CALAIS RACING CLUB C – CALAIS BEAU MARAIS F. C. Dossier transmis à la Commission de Discipline pour donner suite à l'homologation de la rencontre (instruction disciplinaire)

SD5B – 56429784 CONTEVILLE ACVV A – BONNINGUES LES ARDRES JS B. Dossier transmis à la Commission de Discipline pour donner suite à l'homologation de la rencontre (enquête)

SD5E – 56431176 CUCQ AS C – BLANGY S/TERNOISE JS A. Non utilisation de la FMI par l'équipe de CUCQ AS C, aucun appel pour déclaration de l'incident au responsable FMI du DCO. Homologué : CUCQ AS C 0 – BLANGY S/TERNOISE JS A 3 par pénalité. Amende de 80€ à CUCQ AS.

SD6C – 56433855 BOISJEAN AS A – MARESQUEL AS A. Réserves techniques du capitaine de l'équipe de BOISJEAN AS A POUPART Morgan 2498312225 sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de MARESQUEL. Confirmées, appuyées, non recevables sur la forme, une réserve technique concerne uniquement une erreur d'arbitrage et non une éligibilité administrative d'un joueur. Homologué : BOISJEAN AS A 1 – MARESQUEL AS A 4. Amende de 30€ à BOISJEAN AS.

SD7C – 56439456 THEROUANNE US C – RECQUES SUR HEM FC D. Absence de l'équipe de THEROUANNE US C au coup d'envoi. Homologué : THEROUANNE US C 0 – RECQUES SUR HEM FC D 3 par forfait. Amende de 85€ à THEROUANNE US : 35€ pour le 2^{ème} forfait et 50€ pour la non-utilisation de l'adresse « astreinte@cotedopale.fff.fr »

SD7G – 56440810 VERCHOCQ US D – AUBIN OL. A. Observations d'après-match de M DELICOURT JérémY 2543059174, dirigeant de l'équipe de AUBIN OL. A portant réserve à la suite d'une décision de l'arbitre à la 82^e mn. Alors que le ballon était en jeu, l'arbitre de la rencontre arrête le jeu pour procéder à un changement alors qu'un de leurs joueurs est sorti des limites du terrain pour blessure. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : VERCHOCQ US D 3 – AUBIN OL. A 2 Amende de 30€ à AUBIN OL.

SD7H – 56440902 BOISDINGHEM ES C – COULOMBY US A. Dossier transmis à la Commission de Discipline pour donner suite à l'homologation de la rencontre (enquête)

Seniorsà8A – 79145927 HARDINGHEN US C – FRETHUN FC C. 1^{ER} forfait de FRETHUN FC C. homologué : HARDINGHEN US C 3 – FRETHUN FC C 0 par forfait. Amende de 22€ à FRETHUN FC. Match retour le 14/02/2027 à HARDINGHEN US.

Seniorsà8A – 79145924 BONNINGUES LES ARDRES JS C – COULOMBY US B. Participation d'un licencié de BONNINGUES LES ARDRES JS C sur la FMI suspendu. De ce fait, ce licencié est suspendu d'un match de suspension ferme à compter du 19/10/2026. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES JS C 0 – COULOMBY US B 9 par pénalité. Amende de 100€ à BONNINGUES LES ARDRES JS.

Seniorsà8B – 56533196 BOISJEAN AS B – CONCHIL AS C. 2^{ème} forfait de CONCHIL AS C. Homologué : BOISJEAN AS B 3 – CONCHIL AS C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 25€ à CONCHIL AS. Match retour le 21/03/2027 à BOISJEAN AS.

U 17 D 1 A 79239402 Homologué : ETAPLES AS B 0 LONGUENESSE JS 4

U 17 D 1 A 79239407 BERCK AS – HALLINES AS. 1er forfait de HALLINES AS. Homologué: BERCK AS 3 HALLINES AS 0 par forfait. Match retour le 16/01/27 à BERCK AS. Amende 15 euros à HALLINES AS.

Brassage U 15 A 8 A 79714180 VIEILLE EGLISE CA – BOUL.ESL 2. Forfait de BOUL.ESL 2. Homologué : VIEILLE EGLISE 3 BOUL ESL B 0 par forfait. Amende 10 euros à BOUL.ESL.

U 12 D 2 A 79065122 CAL.MARCK F – BOUL.USCO. Non utilisation de la tablette par le club de CAL.MARCK F et non envoi d'une feuille de match. Homologué : CAL.MARCK F 0 BOUL.USCO 3 par pénalité. Amende 80 euros à CAL.MARCK F.

Brassage U 13 D 2

79133533 PAYS DE ST OMER US 4 – ARQUES ES. Non utilisation de la tablette par le club de PAYS DE ST OMER US. Homologué : PAYS DE ST OMER US D 0 ARQUES ES 3 par pénalité. Amende 80 euros à PAYS DE ST OMER US.

79133915 EQUIHEN PL US – NEUFCHATEL E. Inscription sur la feuille de match d'un licencié du club de NEUFCHATEL E suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/10/26. Homologué : EQUIHEN PL US 3 NEUFCHATEL E 0 par pénalité. Amende 100 euros à NEUFCHATEL E.

Brassage U 13 D 3 SUD

9136973 ETAPLES AS 4 – CANCHE TERNOISE 7. Dossier transmis à la commission de discipline.

Brassage U 13 D 3 OUEST

79744482 OSTROHOVE RC – WAILLY FC. Forfait de WAILLY FC. Homologué : OSTROHOVE RC 3 WAILLY FC 0 par forfait. Amende 10 euros à WAILLY FC.

79744483 CAMIERS AL – LE PORTEL CA PL 2. Non utilisation de la tablette par le club de CAMIERS AL. Homologué : CAMIERS AL 0 LE PORTEL CA PL B 3 par pénalité. Amende 80 euros à CAMIERS AL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 27/10/2026 à 10h00.

Le Président : M. Claude FOURNIER

Le Secrétaire : M. Freddy PLAYE